



DATE DE PUBLICATION : 28 novembre 2022

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, à M. Claude PIOT le 28 novembre 2022 ;

Délégation permanente est donnée à M. Philippe MONGARS, directeur de la direction financière et, en cas d'absence ou d'empêchement à M. Charles FRANÇOISE, ou à M. Jérôme MOREAU, ses adjoints, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la direction financière à l'exception, d'une part, de la nomination des chefs de service et, d'autre part, des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe MONGARS, de M. Charles FRANCOISE et de M. Jérôme MOREAU, délégation permanente est donnée à M. Michaël MONOT, chef du service d'études comptables et fiscales (SECOFI) et à Mme Valérie DUMAS, cheffe du service de gestion financière (SGF), à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités concernant la fiscalité, à l'exception des nominations aux fonctions d'adjoint du chef du service.

Fait à Paris, le 28 novembre 2022

Claude PIOT